



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-71324>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-71324**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Correspondant : M. Quentin BARON, Directeur Administratif et Financier

Adresse : 106 Rue du Maréchal Leclerc, 80400 EPPEVILLE

Coordonnées :

Téléphone : 0364278108

Courriel : contact@estdelasomme.fr

Adresse internet : <http://www.estdelasomme.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation est relative à l'étude d'évaluation de la signalétique au sein de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal de signalisation locale. Le marché est décomposé en deux lots : Lot n°1 : Réalisation d'une étude d'évaluation de la signalétique au sein de la communauté de communes de l'Est de la Somme Lot n°2 : Élaboration d'un schéma directeur intercommunal de signalisation locale

Lieu d'exécution : 106 Rue du Maréchal Leclerc, 80400 Eppeville

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

10 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/07/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2024_SIGNALETIQUE

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Identifier et cartographier l'ensemble des signalétiques présentes sur le territoire signalant des lieux d'intérêt économique, touristique, naturel, culturel et/ou sportif ainsi que les matériels comportant des mentions et/ou éléments graphiques des anciennes communautés de communes Pays hamois et Pays neslois, - Déterminer les besoins en matière de signalisation locale, notamment concernant les services publics locaux, les balisages des itinéraires de randonnées, ainsi que les sites communautaires, économiques, culturels, touristiques, naturels et /ou sportifs majeurs, - D'analyser l'adéquation de la signalétique avec les besoins en matière d'attractivité du territoire, et notamment d'identification du périmètre géographique communautaire, - Localiser les axes de communication et les pôles de centralité propices à l'installation de signalétiques.
- **Lot(s) 2** - En se basant sur les conclusions de l'étude d'évaluation (lot 1) : - Formuler des propositions relatives aux matériels et aux emplacements des éléments de la signalétique locale assurant : o La signalisation : ? Des infrastructures communautaires, ? Des services publics locaux, ? Des équipements sportifs, culturels et de loisirs, ? Des espaces naturels, ? Des activités économiques, industrielles et services usuels, ? Des itinéraires de randonnées, ? Des sites touristiques, ? Aux entrées des agglomérations afin d'identifier l'EPCI (selon les conclusions du lot n°1) o La continuité des jalonnements, o L'identification du territoire communautaire. - Une attention particulière concernant les aires urbaines des deux villes-centres concernées par l'ORT Petites villes de demain : o Aire urbaine de Ham, Eppeville et Muille-Villette, o Aire urbaine de Nesle et zone agro-industrielle de Mesnil Saint-Nicaise. - Une charte graphique assurant la cohérence globale, la lisibilité et la représentati

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2024